MOVIS
CÔTE D'IVOIRE

COMMUNIQUE

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société MOVIS CI

En raison de la fête du Maouloud fixée à la date du 29 octobre 2020 prochain (journée fériée), nous ne serons pas en mesure de tenir les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire initialement prévues à cette même date du jeudi 29 octobre 2020 et pour lesquelles vous avez reçu convocations.

Nous sommes contraints de reporter lesdites Assemblées au jour suivant, le **vendredi 30 octobre 2020**, à compter de **9 heures**, au **Siège social de la société MOVIS CÔTE D'IVOIRE**, situé à Abidjan, Vridi, Zone Industrielle, Rue des Conteneurs.

Les heures et ordre du jour de ces Assemblées demeurent inchangés.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 22 octobre 2020.

Le Président du Conseil d'Administration
David BILLON